

## MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

### NOMINATIONS

Par décret n° 87-1224 du 14 octobre 1987 :

Monsieur Mohamed Ridha El Ich, administrateur est chargé des fonctions de sous-directeur des études et recherches sur les conditions de travail et les relations professionnelles à la direction des salaires et des conditions de travail au ministère des affaires sociales.

Par décret n° 87-1125 du 14 octobre 1987 :

Monsieur Mohamed Salah Chatti, inspecteur du travail est chargé des fonctions de chef de service des études et de la

législation du travail à la direction du travail au ministère des affaires sociales.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 14 octobre 1987 :

Monsieur Sayed Blel, conseiller des services publics chargé des fonctions de sous-directeur du contentieux et de l'assujettissement à la direction de la sécurité sociale au ministère des affaires sociales, est désigné en qualité de contrôleur technique auprès de la caisse nationale de sécurité sociale et auprès de la caisse d'assurance-vieillesse, invalidité et survivants.

## MINISTERE DE L'AGRICULTURE

### REAMENAGEMENT

Arrêté du ministre de l'agriculture du 14 octobre 1987 portant ouverture d'une zone de réaménagement foncier.

Le ministre de l'agriculture;

Vu la loi n° 63-18 du 27 mai 1963 portant réforme agraire dans les périmètres publics irrigués, modifiée et complétée par la loi n° 71-9 du 16 février 1971 et notamment son article 16;

Vu la loi n° 77-17 du 16 mars 1977 portant création de l'agence de la réforme agraire des périmètres publics irrigués et notamment son article 13;

Vu le décret n° 87-984 du 18 juillet 1987, portant création d'un périmètre public irrigué de Medjez-El-Bab-Tébourba;

Arrête :

Article premier. — La procédure de réaménagement foncier prévue par la loi n° 63-18 du 27 mai 1963, modifiée et complétée par la loi n° 71-9 du 16 février 1971 et la loi n° 77-17 du 16 mars 1977 sus-visées, est ouverte à compter de la publication du présent arrêté dans le périmètre public irrigué de Medjez El-Bab-Tébourba, délégations de Medjez-El-Bab et Tébourba, gouvernorat de Béja et Ariana, délimité par un liseré rouge sur l'extrait de plan à l'échelle 1/50.000ème annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Le président directeur général de l'agence de la réforme agraire des périmètres publics irrigués est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal Officiel de la République tunisienne*.

Tunis, le 14 octobre 1987  
Le ministre de l'agriculture  
LASSAAD BEN OSMAN

VU  
Le Premier ministre,  
ministre de l'intérieur  
ZINE EL ABIDINE BEN ALI

Arrêté du ministre de l'agriculture du 14 octobre 1987 portant ouverture d'une zone de réaménagement foncier.

Le ministre de l'agriculture;

Vu la loi n° 63-18 du 27 mai 1963 portant réforme agraire dans les périmètres publics irrigués, modifiée et complétée par la loi n° 71-9 du 16 février 1971 et notamment son article 16;

Vu la loi n° 77-17 du 16 mars 1977 portant création de l'agence de la réforme agraire des périmètres publics irrigués et notamment son article 13;

Vu le décret n° 87-983 du 18 juillet 1987, portant création d'un périmètre public irrigué à Lebna;

Arrête :

Article premier. — La procédure de réaménagement foncier prévue par la loi n° 63-18 du 27 mai 1963, modifiée et complétée par la loi n° 71-9 du 16 février 1971 et la loi n° 77-17 du 16 mars 1977 sus-visées, est ouverte à compter de la publication du présent arrêté dans le périmètre public irrigué à Lebna, délégation de Menzel Témime, gouvernorat de Nabeul, délimité par un liseré rouge sur l'extrait de plan à l'échelle 1/50.000ème annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Le président directeur général de l'agence de la réforme agraire des périmètres publics irrigués est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal Officiel de la République tunisienne*.

Tunis, le 14 octobre 1987  
Le ministre de l'agriculture  
LASSAAD BEN OSMAN

VU  
Le Premier ministre,  
ministre de l'intérieur  
ZINE EL ABIDINE BEN ALI

## MINISTERE DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DE L'AGRO-ALIMENTAIRE

### NOMINATIONS

Par décret n° 87-1226 du 14 octobre 1987 :

Madame Sylvette Sitbon, épouse Bellity, inspecteur central des services financiers est chargé des fonctions de sous-directeur du personnel à la direction des services administratifs et financiers au ministère de la production agricole et de l'agro-alimentaire.